

Prime ! Prime !

EXERCICES ET PRIÈRES EN UNION AVEC
LA TRÈS SAINTE VIERGE.

Notre opusculé a déjà reçu de précieuses appréciations.
En voici une qui mérite d'être publiée.

MONTREAL, 5 JANVIER 1917.

Mon cher Père,

Je viens de feuilleter le petit recueil que vous avez préparé pour vos abonnés de 1917.

S'il est d'apparence plutôt modeste,—la guerre vous interdit le luxe,— il est riche de fond et de forme.

Vous faites bien de prêcher la doctrine de saint Bernard, le "chantre de Marie." La Sainte Vierge, en effet, est la voie royale qui conduit à Jésus, comme c'est par elle également que Jésus vient à nous avec l'abondance de ses grâces. "Dieu", a écrit Bossuet, "ayant résolu de nous donner Jésus par la Très Sainte Vierge, cet ordre ne change plus, et les dons de Dieu sont sans repentance. Il est et il sera toujours véritable qu'ayant une fois reçu par elle le principe universel de la grâce, nous en recevions encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne."

Pour progresser dans l'amour de Jésus, il nous faut donc vivre en union intime et perpétuelle avec sa très sainte Mère. "Bienheureuse", s'écriait un jour M. Olier, "l'âme qui ne voit plus que Jésus et Marie, et qui ne converse plus qu'avec Jésus et Marie !"

Les exercices et les prières de votre brochure ont pour but unique de propager dans les âmes cette forme essentielle de la dévotion Mariale.

Puisse-t-elle vous attacher toujours davantage vos nombreux lecteurs et même vous en procurer des nouveaux !

C'est là, je crois, le meilleur souhait que je puisse vous adresser au début de cette année, avec ma bénédiction pour votre oeuvre et tous ceux qui s'y intéressent.

J.G CHARLEBOIS, O.M.I.,
Provincial.

Cette prime sera adressée, au cours de cette année, à tous ceux et celles qui s'abonneront pour la première fois à nos annales, ou qui rencuelleront leur abonnement expiré en 1917.

Elle servira de reçu et nous n'en accorderons point d'autre.

Les zélateurs et zélatrices qui désirent la distribuer en faisant leur collecte annuelle, n'ont qu'à nous en faire la demande. Nous leur adresserons le nombre voulu d'autant plus volontiers qu'ils nous épargneront une assez forte dépense de temps, de travail et de frais de poste.
